

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20211216-02-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2021  
Date de réception préfecture : 21/12/2021

République Française

\*\*\*\*\*

Meurthe-et-Moselle

**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 16 décembre 2021**

| Nombre de Membres   |          |                       |
|---------------------|----------|-----------------------|
| Membres en exercice | Présents | Votants               |
| 45                  | 36       | 36<br>+ 7<br>pouvoirs |

|                                         |
|-----------------------------------------|
| Date de convocation<br>10 décembre 2021 |
|-----------------------------------------|

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, William GRAFF, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Dominique GRANDIEU, Alain SOLDNER.

Représentés : David BLASIUS par Sébastien POINT, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Chantal KIPPER par Denise GERARDIN, Martine LEPIANKO par Denis MACHADO, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Décision Modificative n°2 – Budget Principal 2021**

**N° de délibération : 2**

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 36                   | 43                              | 43   | 0      | 0          | 0               |

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Un ajustement des crédits alloués sur le budget principal vous est proposé. Il consiste en :

- un basculement de dépenses entre chapitres en section de fonctionnement, sans incidence budgétaire : les masques anti covid ne s'imputant plus sur un compte de charge exceptionnelle (67) mais de charge courante (011).
- une augmentation des dépenses et recettes d'investissement à hauteur de 1.352 M€ :
  - au vu de l'avancée des travaux et réalisations, les prévisions budgétaires sont baissées de 1.145M€ ;
  - suite à l'acquisition des terrains Les Ferrières à Bouxières-aux-Dames, des crédits sont à prévoir pour l'achat et la revente de parcelles : 298K€ sont à inscrire en dépense (chapitre 27 – sur 2 exercices) et 493k€ sont à prévoir en recette (chapitre 024).
- des opérations d'ordre afin de régulariser l'actif, à hauteur de 2.2 M€ : le basculement des frais d'étude suivis de réalisation, avec une estimation des

travaux à passer à 2.2M€, au chapitre globalisé 041, en recette (compte 2031) ainsi qu'en dépense (comptes 23 ou 21 suivant l'état d'avancement des travaux réalisés).

La Décision modificative n'a pas d'incidence sur l'équilibre de la section de fonctionnement. Pour la section d'investissement, la recette d'emprunt prévisionnel est diminuée de 1.389M€.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de modifier le Budget Principal 2021 comme suit :

|                 | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> | <b>TOTAL</b>      |
|-----------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|
| <b>Dépenses</b> | 1 352 768€            | 0                     | <b>1 352 768€</b> |
| <b>Recettes</b> | 1 352 768€            | 0                     | <b>1 352 768€</b> |

Les éléments détaillés de cette modification budgétaire sont disponibles en annexe dans la maquette budgétaire.

Fait et délibéré les jour, mois et  
an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRILIC